



COMMUNIQUÉ

24 novembre 2023

**VICTOIRE !**

## **L'ENTREPRISE PEOPLE & BABY RECONNUE COUPABLE DE DISCRIMINATION SYNDICALE !**

**Le mercredi 22 novembre, la cour de cassation a donné raison à l'ex section syndicale CNT** contre l'entreprise People & Baby en reconnaissant la réalité de la discrimination subies par des travailleuses, sanctionnées et licenciées par leur employeur en raison de leur engagement syndical. Finalement, **l'entreprise va devoir restituer la plus grande partie des indemnités obtenues aux Prud'hommes en 2017 (environ 125 000€).**

La décision de la Cour de Cassation est une grande victoire après **14 années éprouvantes de lutte et d'espoir**. Nous n'aurions pas pu surmonter seules la fatigue et les moments de découragement. Nous pouvons être fières de notre combat ! **Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui nous soutiennent depuis si longtemps ainsi que nos avocates**, Me Grévy et Me Spire et leurs équipes, qui ont fait preuve d'une détermination sans faille pour aller jusqu'au bout, malgré les nombreux obstacles rencontrés.

**Malheureusement, la victoire n'est pas totale** car l'une d'entre nous a vu son licenciement pour faute lourde validé par la Cour de Cassation malgré la reconnaissance de la discrimination syndicale. La faute lourde en question n'était pourtant rien d'autre que sa participation à l'occupation collective des locaux fin mai 2010 qui n'avait engendré ni violence ni dégradation de notre part ! Nous sommes scandalisés que cette action puisse être réprimée de la sorte, alors qu'elle s'inscrivait dans un processus de lutte syndicale comme l'avait constaté le juge administratif. Nous lui communiquons toute notre solidarité et lui assurons que le syndicat sera à ses côtés

tant moralement que financièrement.

Nous attendons maintenant la réaction de l'entreprise mais nous sommes pleines d'espoir quant à la victoire finale de notre lutte ! Nous vous tiendrons évidemment au courant pour la suite.

**Nous tenons à apporter toute notre solidarité à nos camarades de l'Ecole Spéciale d'Architecture (ESA)** qui eux aussi ont eu à subir, d'une part les pressions et la répression de leur hiérarchie, et d'autre part les affres de la justice de classe.

**Nous vous donnons rendez-vous ce samedi 25 novembre** pour fêter cette victoire à la Parole Errante, Montreuil, où sera diffusé un film de Soazic Chappedelaine et René Vautier sur une magnifique lutte de femmes en Bretagne dans les années 1970 « Quand les femmes ont pris la colère ». Nous aurons ensuite un débat autour de ce film et de notre lutte puis 4 concerts viendront clôturer la soirée : Julie Colère, René Binamé, Los Tres Puntos, Dubamix.

Les sommes récoltées nous permettront de soutenir financièrement la camarade dont le licenciement a été validé par la Cour de Cassation. Nous invitons toutes celles et ceux qui le souhaitent à faire un don sur la cagnotte en ligne afin de la soutenir également :

[www.cotizup.com/cnt](http://www.cotizup.com/cnt)

Comme nous l'avions promis et crié, nous ne lâcherons rien !

**Vive la solidarité !  
Vive le syndicalisme de lutte !  
Vive la CNT !**

Syndicat CNT des travailleuses et travailleurs de la Santé, du Social  
et des Collectivités Territoriales - Région Parisienne (SSCT-RP)

Facebook : Petite enfance en lutte CNT • Mail : sante-social.rp@cnt-f.org

